



Villeneuve d'Ascq, le 3 juin 2013

Déclaration des transactions sur actions propres en application de l'Article 4 du Paragraphe 4 du Règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la Directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et conformément aux dispositions de l'article 241-, I, 1° du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers

GENERIX SA déclare ci-après les transactions réalisées sur ses propres actions pour la période du 27/05/2013 au 31/05/2013 :

		Nombre de titres	Prix moyen pondéré	Montant en €
Séance du 27 mai 2013	Achats	1 965	0,940	1 847
Séance du 28 mai 2013	Achats	2 069	0,920	1 903
Séance du 29 mai 2013	Achats	2 101	0,920	1 933
Séance du 30 mai 2013	Achats	673	0,910	612
Séance du 31 mai 2013	Achats	2 030	0,910	1 847
Total		8 838	0,921	8 143